

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 6

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les états-majors choisissent le système de bicyclette qui leur paraît préférable. Une allocation de 10 roubles (27 fr.) par machine est accordée pour les réparations. Les bicyclistes d'état-major reçoivent le revolver avec l'équipement correspondant.

* * *

Trois compagnies de mitrailleurs ont pris part à la campagne de Chine. Elles ont rendu de bons services. Aussi, à titre d'essai, vient-on de créer cinq nouvelles compagnies, dont quatre sont attribuées à quatre divisions de la Russie d'Europe et une à la troisième brigade des tirailleurs de la Sibérie orientale, à Kwandun.



CORRESPONDANCE

A propos des forts du Haut-Rhin.

Nous recevons sur les forts du Haut-Rhin la lettre suivante :

La *Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen* a publié, dans sa livraison d'avril, une lettre d'Allemagne, dont le but est de prouver que les fortifications allemandes sur le Haut-Rhin sont dirigées non contre la Suisse, mais uniquement contre la France. C'est bien aussi ce qui doit ressortir de l'article qui a paru sur ce sujet dans la livraison de mars de la *Revue*. Si nous parlons de cette lettre d'Allemagne, c'est en raison des détails intéressants que l'auteur donne à l'appui de son dire.

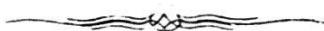
On n'élève pas de nouveaux forts seulement *sur la rive droite du Rhin*; on construit encore un fort d'interdiction dans la contrée d'Altkirch, en face du *Burgunderloch*, à la bifurcation de la grande route de Belfort sur Mulhouse et sur Huningue. Cet ouvrage commande en outre le chemin de fer à double voie Belfort-Mulhouse-Müllheim, seule ligne qui conduise de France dans la Haute-Alsace et le grand-duc de Bade en passant entre Avricourt et Altkirch, c'est-à-dire entre Strasbourg et Bâle. L'article de la *Monatschrift* insiste sur la nécessité pour l'Allemagne de se garder de ce côté. C'est en effet vers ce point que converge un réseau serré de lignes françaises à deux, trois et l'une même à quatre voies. De plus, la densité et la composition des garnisons françaises à Belfort, Besançon et en arrière de ces places en disent assez sur les intentions du voisin de l'ouest. Du côté allemand, la dislocation est moins dense dans la Haute-Alsace,

tandis qu'elle est très serrée dans la contrée de Metz. Le but essentiel des nouveaux ouvrages est donc, d'après notre auteur, de dispenser l'Allemagne de placer pendant la mobilisation des forces trop considérables dans le sud-ouest de l'empire, de manière à disposer du plus grand nombre possible de troupes sur le théâtre des opérations décisives, sur la Moselle et la Meuse. L'article de mars de la *Revue* émettait la même idée. L'Allemagne restait au début sur la défensive stratégique au coude du Rhin et prenait l'offensive par la Lorraine.

Pour ceux que le côté historique de la question intéresserait, notons qu'Istein ne sera pas fortifié pour la première fois. Sur le rocher même, immédiatement au-dessus de la cavité où se trouve la chapelle de Saint-Guy, s'élevait autrefois un fort qui appartenait, avec la seigneurie d'Istein, à l'évêque de Bâle. Ce fort a joué un rôle important dans les fréquents combats entre les bourgeois et l'évêque. Les Bâlois s'en emparèrent en 1409 et le rasèrent complètement en 1411.

Nous empruntons ces détails à un article de la *Nouvelle Gazette de Glaris*, où le docteur Dinner, président de la Société historique glaronnaise, a publié une série d'études militaire-historiques très intéressantes sur les forts de Huningue et d'Istein et sur la participation de contingents suisses au siège de la place de Huningue. Il a écrit aussi dans les annales de 1887 de cette société une étude sur l'occupation fédérale de la frontière dans les années 1792-1795.

D.



INFORMATIONS

ALLEMAGNE

Le nouveau règlement sur les subsistances en temps de paix. — Voici quelques indications au sujet de ce règlement dont notre chroniqueur allemand signale l'élaboration.

Approuvé par l'empereur le 3 avril, il est appliqué depuis le 1^{er} mai. Il est la conséquence d'un travail très étudié, et il porte à constater que les soldats allemands, depuis l'adoption du repas du soir, ne sont pas seulement abondamment, mais parfaitement pourvus, et qu'ils doivent être nourris comme on ne l'est point partout dans les circonstances ordinaires de la vie courante. Le règlement contient quelques nouveautés et certaines